



# CITOYEN EUROPÉEN ??



## Yvelines Information Jeunesse

2 place Charost  
78000 VERSAILLES  
Tél.: 01 39 50 11 13  
[europedirect78@yij78.org](mailto:europedirect78@yij78.org)  
[www.yij78.org](http://www.yij78.org)



## Centre Information Jeunesse du Val d'Oise

1 place des Arts - Parvis de la préfecture  
95000 CERGY  
Tél. : 01 34 41 67 66  
[cied@cij95.asso.fr](mailto:cied@cij95.asso.fr)  
<http://cij.valdoise.fr>



## Maison de l'Europe des Yvelines

Espace Paul et André Véra  
2 rue Henri IV  
78100 ST-GERMAIN-EN-LAYE  
Tél. : 01 39 73 63 52  
[contact@maison europe78.eu](mailto:contact@maison europe78.eu)  
[www.maison europe78.eu](http://www.maison europe78.eu)





# INTRODUCTION

Tout citoyen d'un Etat membre de l'Union européenne possède la citoyenneté européenne, c'est-à-dire qu'il est citoyen français, anglais, allemand... et citoyen européen. En effet, la citoyenneté européenne ne remplace pas la citoyenneté de l'individu issu d'un Etat membre mais la complète. C'est le Traité de Maastricht de 1992 qui a introduit la notion de citoyenneté européenne.

Ce guide, réalisé par les Centre d'information Europe Direct de la Maison de l'Europe des Yvelines, d'Yvelines Information Jeunesse et du Centre Information Jeunesse du Val d'Oise, est publié à l'occasion de l'année européenne des citoyens. Il s'adresse à tous les citoyens européens et leur explique de façon simple ce qu'est la citoyenneté européenne, les droits et devoirs qui en découlent et la manière dont les citoyens peuvent défendre leurs droits et participer activement à la vie démocratique de l'Union. Il rappelle également les symboles de l'Union européenne et explique brièvement ce qu'est le programme européen « L'Europe pour les citoyens ».

# SOMMAIRE

<b>Les Centres d'information Europe Direct .....</b>	<b>4</b>
<b>Qu'est-ce qu'une année européenne ? .....</b>	<b>5</b>
<b>Qu'est-ce que la citoyenneté européenne ? .....</b>	<b>6</b>
<b>Les droits et les devoirs des citoyens européens .....</b>	<b>7</b>
<b>La défense des droits .....</b>	<b>9</b>
<b>Les élections européennes .....</b>	<b>10</b>
<b>Les symboles de l'Union européenne .....</b>	<b>11</b>
<b>Le programme européen L'Europe pour les citoyens .....</b>	<b>12</b>
<b>Quiz .....</b>	<b>13</b>

# LES CENTRES D'INFORMATION EUROPE DIRECT



Réseau d'information généraliste sur l'Europe, grand public, labellisé par la Commission européenne, "Europe Direct" est l'intermédiaire entre l'Union européenne et ses citoyens au niveau local.

Nos missions :

- ✓ Permettre aux citoyens d'obtenir des informations claires, des conseils et des réponses à leurs questions en ce qui concerne l'Europe, sa construction, son fonctionnement, ses politiques, ses possibilités de financement et son actualité ;
- ✓ Encourager activement le débat local et régional sur l'Union européenne et ses politiques ;
- ✓ Permettre aux institutions européennes d'améliorer la diffusion d'informations adaptées aux besoins locaux et régionaux ;
- ✓ Offrir au public la possibilité de fournir un retour d'information aux institutions européennes sous forme de questions, d'avis et de suggestions.

Les centres peuvent par ailleurs être des correspondants des réseaux d'information Eurodesk (réseau d'information sur la mobilité des jeunes en Europe) et de l'OFAJ (Office franco-allemand pour la jeunesse), ou encore des structures d'envoi du Service Volontaire Européen (SVE) ; ce qui en fait des lieux ressources proposant un panorama complet des dispositifs facilitant la mobilité internationale des jeunes et ce quel que soit le projet envisagé : poursuite d'études, recherche d'emploi ou de stage, organisation d'échanges et de rencontres, période de volontariat...

Pour mener à bien leur mission d'information, les CIED accueillent le public et répondent aux questions par téléphone et par email. Ils peuvent aussi organiser des rencontres sur l'Union européenne et des actions d'information au niveau local. Sur place, vous disposez de nombreux documents (brochures, dépliants, affiches, etc.) et vous pouvez accéder aux différents sites d'information sur l'Europe grâce à un ordinateur réservé à cet usage. Vous retrouvez aussi toute l'actualité européenne sur les sites Internet des différentes structures.

<http://europa.eu/europedirect/>

# QU'EST-CE QU'UNE ANNÉE EUROPÉENNE ?



Afin de sensibiliser les citoyens européens et leurs gouvernements à des problématiques qui concernent tous les pays de l'UE, le Parlement et le Conseil européen choisissent chaque année un domaine d'action.

Les thèmes peuvent être très variés : l'égalité des chances pour tous en 2007, le dialogue interculturel en 2008, la créativité et l'innovation en 2009, en 2010, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en 2011 le bénévolat et le volontariat et le vieillissement actif et la solidarité intergénérationnelle en 2012.

Tous les ans, chaque pays européen met donc en œuvre une campagne de sensibilisation en fonction du thème choisi. Les thèmes sont déterminés plusieurs années à l'avance pour assurer le succès de chaque campagne.

## 2013 : Année européenne des citoyens

Mieux les Européens et les Européennes connaîtront leurs droits en tant que citoyens de l'Union européenne, plus ils pourront prendre des décisions en toute connaissance de cause dans le cadre de leur vie privée, et plus la vie démocratique européenne sera riche à tous les niveaux. Tel est le raisonnement sur lequel repose l'Année européenne des citoyens 2013.

Celle-ci est l'occasion pour les citoyens européens :

- ✓ de s'informer sur les droits et les possibilités que leur offre la citoyenneté de l'Union européenne, et en particulier celui de vivre et de travailler dans toute l'Union;
- ✓ de susciter le débat sur les obstacles qui les empêchent d'exploiter pleinement ces droits, et d'élaborer des propositions concrètes pour supprimer ces obstacles;
- ✓ de participer à des forums civiques sur les politiques et les questions européennes.<sup>1</sup>

Plus d'informations sur : <http://europa.eu/citizens-2013>



<sup>1</sup> Source : [http://ec.europa.eu/citizenship/european-year-of-citizens-2013/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/citizenship/european-year-of-citizens-2013/index_fr.htm)

# QU'EST-CE QUE

# LA CITOYENNETÉ EUROPÉENNE

L'une des originalités de la construction européenne est le rôle important qu'elle confère aux citoyens. Normalement, dans les organisations internationales classiques, seuls les Etats sont directement concernés par les décisions adoptées (comme par exemple aux Nations Unies). Au sein de l'Union européenne, les citoyens ont une reconnaissance juridique propre, à côté des Etats.

La notion de la citoyenneté désigne le fait qu'une personne, une famille ou un groupe (= des citoyens) est reconnu(e) comme membre d'un Etat nourrissant un projet commun auquel il souhaite prendre une part active. La citoyenneté comporte des droits civils et politiques et des devoirs civiques définissant le rôle du citoyen face aux institutions.

La citoyenneté européenne s'ajoute à la citoyenneté nationale et il s'agit d'une qualité juridique qui accorde à celui qui la possède certains droits et certaines libertés publiques au sein de l'Union européenne. Elle a été introduite par le Traité de Maastricht signé en 1992. Elle est strictement subordonnée à la notion de nationalité, qui relève de la seule compétence des États.

**« Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un Etat membre »**  
(Article 9 du traité sur l'Union européenne et article 20 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne)

L'instauration de la citoyenneté européenne visait principalement à renforcer l'identité européenne et à reconnaître aux ressortissants des États membres des droits politiques tels que la participation à l'exercice du pouvoir dans l'Union européenne (élection et éligibilité au Parlement européen, par exemple) ou l'accès à la fonction publique de l'Union européenne.

Les droits liés à la citoyenneté européenne s'insèrent dans le cadre de la politique européenne de liberté, sécurité et justice. Cet ensemble de mesures vise à instaurer un espace au sein duquel est garantie la libre circulation des personnes, avec toutes les mesures appropriées pour leur assurer sécurité et justice.



## Pour en savoir plus

Europa, citoyenneté de l'Union européenne :

[http://europa.eu/legislation\\_summaries/institutional\\_affairs/treaties/amsterdam\\_treaty/a12000\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/institutional_affairs/treaties/amsterdam_treaty/a12000_fr.htm)

Toute l'Europe, la citoyenneté européenne : [www.touteleurope.eu/index.php?id=4022](http://www.touteleurope.eu/index.php?id=4022)

CIDEM, la citoyenneté européenne : <http://europe.cidem.org/>

Vie publique, la citoyenneté européenne :

[www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/union-europeenne/ue-citoyennete/citoyennete-europeenne/](http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/union-europeenne/ue-citoyennete/citoyennete-europeenne/)

# LES DROITS ET LES DEVOIRS DES CITOYENS EUROPÉENS

En tant que citoyen européen, j'ai le droit de :

## Faire reconnaître mes droits

En tant que citoyen européen je dispose de droits fondamentaux qui visent à promouvoir une Europe démocratique fondée sur le respect de chaque individu et veillant à encourager la société civile à prendre part à la construction de l'UE. Ces droits veillent aussi à combattre le racisme et la xénophobie afin d'améliorer l'entente entre tous les citoyens. Ces droits fondamentaux sont réunis dans une Charte proclamée en 2000 et entrée en vigueur du traité de Lisbonne en décembre 2009. Si les tribunaux nationaux ne protègent pas les droits des citoyens européens, la Cour européenne de Justice peut trancher le litige.

**Accès au droit de l'UE, Eurlex :** <http://eur-lex.europa.eu/>



## Accéder à la vie civique et politique



Les citoyens européens ont le droit de vote aux élections municipales dans n'importe quel pays membre de l'UE et dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet Etat. En outre, être citoyen de l'Union européenne me permet de voter aux élections du Parlement européen, seule institution européenne directement élue au suffrage universel direct et ce, depuis 1979.

## Circuler, séjourner, étudier et travailler dans tous les pays de l'UE

Il suffit d'être en possession d'une carte d'identité valide, c'est aussi simple que cela. Par ailleurs, si lors d'un séjour, je tombe malade dans un pays membre de l'Union européenne, pas de problème, avec la carte européenne d'assurance maladie, je peux bénéficier de la prise en charge des frais médicaux.

**Voyager en Europe :** [http://europa.eu/travel/index\\_fr.htm](http://europa.eu/travel/index_fr.htm)



## Adresser une pétition au Parlement européen

En tant que citoyen de l'Union européenne, je peux adresser au Parlement européen, seul ou à plusieurs, une pétition au sujet d'une question relevant du domaine de l'Union européenne. Cette pétition peut prendre la forme d'une plainte ou d'une requête et peut porter aussi bien sur des points d'intérêt publics que privés.

**Parlement européen :** [www.europarl.europa.eu](http://www.europarl.europa.eu)

## D'initiative citoyenne

Il s'agit de la possibilité, depuis avril 2012, d'un regroupement d'au moins un million de citoyens d'adresser une proposition de loi à la Commission européenne et ainsi de prendre part directement à l'élaboration des politiques de l'UE.



## Bénéficier d'une bonne administration

Les citoyens de l'Union européenne peuvent faire appel au Médiateur européen en cas de mauvais traitement administratif par les institutions et demander des explications.

## Acheter en toute sécurité dans l'Union européenne

J'ai le droit de savoir ce que j'achète et de quelles garanties je bénéficie lors d'un achat. Je peux m'informer sur la quantité de marchandise que je peux rapporter dans mon pays, les moyens de payer, la sécurisation des paiements en ligne, ou encore la réglementation des soldes dans un autre pays européen.

En cas de problème lors d'un achat, je peux m'adresser au Centre Européen des Consommateurs et soumettre un formulaire de réclamation.

**Centre Européen des Consommateurs :** [www.europe-consommateurs.eu](http://www.europe-consommateurs.eu)



## Utiliser une monnaie commune : l'euro

Depuis 2002, je peux utiliser l'euro dans un certain nombre de pays européens, ce qui facilite les échanges, les voyages et les comparaisons de prix.

## Bénéficier des politiques de l'UE

De nombreux programmes européens existent à destination des citoyens concernant la formation, la lutte contre le chômage, la réduction des inégalités entre les régions, le développement d'actions culturelles, la protection de l'environnement... il y en a forcément un qui puisse me concerner !

Par exemple, avec le programme européen Jeunesse en Action, je peux participer à un chantier de jeunes, échanger avec des jeunes venus de toute l'Europe sur un thème qui nous concerne comme la culture, la citoyenneté ou l'environnement..

## Pour faciliter mes démarches, je dois penser à :

### Avoir une carte d'identité ou un passeport à jour

En tant que citoyen européen, je peux voyager entre les pays de l'espace Schengen sans présenter ma carte d'identité aux frontières. Pour voyager depuis ou vers la Bulgarie, Chypre, l'Irlande, la Roumanie et le Royaume-Uni, qui ne font pas partie de l'espace Schengen créée en 1995, une carte d'identité ou un passeport est nécessaire.

La carte d'identité et le passeport valides permettent d'entrer dans les pays de l'UE, mais ce n'est pas forcément obligatoire pour circuler à l'intérieur d'un pays. Il est cependant fortement recommandé d'avoir ses papiers à jour pour prouver son identité en cas de besoin.



### Effectuer certaines formalités si je séjourne plus de 3 mois dans un autre pays membre de l'UE

Etudiant, travailleur ou retraité, après trois mois de séjour dans un autre pays, on peut me demander de m'enregistrer auprès des autorités (généralement à la mairie ou au commissariat de police) afin d'obtenir une attestation d'enregistrement. Cette attestation mentionnant mes coordonnées me donne alors le droit de vivre dans ce pays.

### Justifier de ressources suffisantes si je veux m'installer dans un autre pays

Je peux séjourner plus de trois mois dans un autre pays européen et m'y installer mais je dois prouver que je dispose de ressources suffisantes ainsi que d'une assurance maladie valable dans ce pays.

**L'Europe est à vous :** [http://europa.eu/youreurope/citizens/residence/index\\_fr.htm](http://europa.eu/youreurope/citizens/residence/index_fr.htm)

# LA DÉFENSE DES DROITS



## La Cour de justice de l'Union européenne

Le Tribunal de première instance, composante de la Cour de justice de l'UE, se doit de traiter les problèmes des particuliers avec les institutions communautaires. Les citoyens peuvent saisir ce Tribunal dans trois cas : recours en annulation, recours en carence ou recours en réparation.

**Pour en savoir plus sur la Cour de justice de l'UE :** <http://curia.europa.eu>

Europa, Cour de justice de l'UE : [http://europa.eu/about-eu/institutions-bodies/court-justice/index\\_fr.htm](http://europa.eu/about-eu/institutions-bodies/court-justice/index_fr.htm)

## Le Médiateur européen



Le travail du Médiateur européen consiste à recevoir les plaintes des citoyens de l'UE contre des actes de la mauvaise administration des institutions européennes. Il est chargé de mener une enquête suite à une plainte et si une illégalité est constatée, l'institution en question recevra un projet de recommandation par le Médiateur.

**Pour en savoir plus sur le Médiateur européen :** [www.ombudsman.europa.eu](http://www.ombudsman.europa.eu)

Europa, le Médiateur européen : [http://europa.eu/about-eu/institutions-bodies/ombudsman/index\\_fr.htm](http://europa.eu/about-eu/institutions-bodies/ombudsman/index_fr.htm)

## Solvit

Afin de pouvoir défendre vos droits au mieux au sein de l'Union européenne, l'organisme Solvit, qui est gratuit et en ligne, vous aide dans votre démarche de contestation dans l'application du droit communautaire. C'est un réseau présent dans tous les pays membres de l'UE.

**Pour en savoir plus sur Solvit :** <http://ec.europa.eu/solvit/>



## L'Europe vous conseille



« L'Europe vous conseille » est un service de conseil destiné à tous les citoyens européens. Ce service est assuré par des professionnels juridiques acteurs du service d'action des citoyens européens de la Commission européenne. Il travaille en collaboration avec le réseau Solvit et peut transférer votre cas à ce réseau s'il juge nécessaire de demander une aide complémentaire.

**Pour en savoir plus sur « L'Europe vous conseille » :** <http://europa.eu/youreurope/advice>

## Le Centre Européen des Consommateurs

Le Centre Européen de la Consommation est une association franco-allemande qui informe et conseille les consommateurs sur leurs droits.

**Pour en savoir plus sur le Centre Européen de la Consommation :** [www.europe-consommateurs.eu](http://www.europe-consommateurs.eu)

## La protection consulaire

Lorsque, en tant que citoyen européen, vous vous retrouvez dans un pays ne faisant pas partie de l'UE et que le pays auquel vous appartenez n'est pas représenté dans le pays dans lequel vous vous trouvez, alors vous pouvez bénéficier d'une protection diplomatique de la part des autorités locales. C'est la protection consulaire. Cette assistance peut vous être apportée en cas de perte ou de vol de vos papiers d'identité, dans le cadre d'un décès, d'un accident ou de maladie grave, lorsque vous êtes victime d'un délit violent ou encore dans le besoin de rapatriement dans l'UE.

**Pour en savoir plus sur la protection consulaire :** <http://ec.europa.eu/justice/citizen/consular-protection>

# LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Élus au suffrage universel direct par les citoyens tous les cinq ans, les membres du Parlement européen (les députés européens ou eurodéputés) sont les représentants du peuple.

Le Parlement européen joue trois rôles essentiels :

- il examine et adopte les actes législatifs européens avec le Conseil;
- il exerce un contrôle sur les activités des autres institutions de l'UE, notamment la Commission, afin de garantir que celles-ci fonctionnent démocratiquement;
- il examine et adopte le budget de l'UE avec le Conseil.



## La composition du Parlement européen

Après leur élection, les députés, dont le nombre par Etat membre est proportionnel à la population (751 députés européens et 74 députés en France seront élus en 2014), se rassemblent et siègent par groupes politiques, en fonction de leurs affinités politiques (formations plurinationales). Tout groupe politique doit être composé de députés élus dans au moins un quart des États membres et compter au moins vingt-cinq membres. Les députés ayant choisi de ne pas faire partie d'un groupe politique se retrouvent parmi les « Non-Inscrits ».

Il y a actuellement huit groupes politiques :

- Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) ;
- Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen ;
- Groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe ;
- Groupe des Verts/Alliance libre européenne ;
- Groupe des Conservateurs et Réformistes européens ;
- Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique ;
- Groupe Europe libertés démocratie ;
- Non-inscrits.



Les prochaines élections européennes se dérouleront en 2014

## Pourquoi voter ?

Plus de la moitié de la réglementation française dépend aujourd'hui de la législation européenne. Le Parlement européen a de plus en plus de poids dans les décisions qui touchent le quotidien des citoyens européens c'est pourquoi il est essentiel de voter et ainsi choisir les représentants qui incarnent ses préférences idéologiques et partisans.

## Qui peut voter ?

Tout citoyen européen de plus de 18 ans inscrit sur les listes électorales.

A noter : En tant que ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, je peux voter dans mon pays d'origine ou dans le pays de l'UE où je vis.

Parlement européen : <http://www.europarl.europa.eu>, Le Bureau d'information du Parlement européen en France : <http://www.europarl.fr>

Exemples d'actions des eurodéputés :  
diminution des émanations de CO2 des voitures neuves, droits renforcés pour les voyageurs, amélioration de la sécurité des jouets

# LES SYMBOLES DE L'UNION EUROPÉENNE

## Le drapeau européen

Les douze étoiles disposées en cercle symbolisent les idéaux d'unité, de solidarité et d'harmonie entre les peuples d'Europe.

Le nombre d'étoiles n'est pas lié au nombre d'États membres, bien que le cercle soit symbole d'unité.



## L'hymne européen

La mélodie symbolisant l'Union européenne est celle de la Neuvième symphonie composée en 1823 par Ludwig van Beethoven qui a mis en musique l'«Ode à la joie», poème écrit en 1785 par Friedrich von Schiller.

Cet hymne sans paroles évoque, grâce au langage universel de la musique, les idéaux de liberté, de paix et de solidarité incarnés par l'Europe.

L'hymne européen n'est pas destiné à remplacer les hymnes nationaux des pays de l'Union européenne mais à célébrer les valeurs qu'ils partagent.



## La Journée de l'Europe

Les idées fondatrices de l'Union européenne ont été énoncées pour la première fois le 9 mai 1950 par Robert Schuman, alors ministre français des affaires étrangères. C'est la raison pour laquelle le 9 mai reste une date hautement symbolique pour l'Union.

Dans tous les pays européens, associations, collectivités locales, entreprises, écoles fêtent l'Europe le 9 mai. Sur le site RENCONTREZ L'EUROPE, retrouvez l'ensemble des manifestations prévues en France :

<http://rencontres.touteurope.eu>



## La devise de l'UE

«Unie dans la diversité», telle est la devise de l'Union européenne.

Elle caractérise la manière dont les Européens se sont rassemblés, en créant l'Union européenne, pour œuvrer en faveur de la paix et de la prospérité, s'enrichissant ainsi des différentes cultures, traditions et langues du continent.

Source : [http://europa.eu/about-eu/basic-information/symbols/index\\_fr.htm](http://europa.eu/about-eu/basic-information/symbols/index_fr.htm)

Le programme « L'Europe pour les citoyens » vise à rapprocher l'Europe de ses citoyens et leur permet de participer pleinement à la construction européenne.



DG Éducation et culture

Programme  
« L'Europe pour les citoyens »

Ce programme a pour but de favoriser le débat sur ces différents thèmes :

- L'avenir de l'Union européenne et de ses valeurs fondamentales ;
- La citoyenneté européenne active : la participation et la démocratie en Europe ;
- Le dialogue interculturel ;
- Le bien-être des personnes en Europe : l'emploi, la cohésion sociale et le développement durable ;
- Impact des politiques communautaires dans les sociétés.



4 types d'action sont alors proposés :

- Action 1 – Des citoyens actifs pour l'Europe
- Action 2 – Une société civile active en Europe
- Action 3 – Tous ensemble pour l'Europe
- Action 4 – Une mémoire européenne active

Grâce à ce programme, les associations, les autorités et organisations locales, les établissements d'enseignement ou tout autre organisme souhaitant mettre en avant la dimension européenne ont la possibilité de recevoir un financement afin de mettre en place des activités visant à promouvoir la citoyenneté européenne active, créer une identité européenne globale et promouvoir une propriété commune du projet européen.

Une ville peut par exemple souhaiter organiser une rencontre entre ses habitants et ceux de la ville avec laquelle elle est jumelée dans le but de renforcer la connaissance et la compréhension mutuelle entre deux cultures. Le programme peut financer ce type de rencontre.

## Les pays participants au programme

Les Etats membres : Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, République Slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Royaume-Uni.

Autres pays participants : Croatie, Albanie, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie.

## Pour en savoir plus

Commission européenne, Agence exécutive « Education, audiovisuel et culture » :

[http://eacea.ec.europa.eu/citizenship/index\\_fr.php](http://eacea.ec.europa.eu/citizenship/index_fr.php)

Programme européen « L'Europe pour les citoyens, Point national d'information :

[www.europepourlescitoyens.org](http://www.europepourlescitoyens.org)

CIDEM : [www.cidem.org](http://www.cidem.org)

**cidem**.org

# QUIZ

1/ Citoyens européens, nous pouvons élire les membres du Parlement européen.

Vrai

Faux

2/ La journée de l'Europe est célébrée le 9 mai.

Vrai

Faux

3/ Le drapeau européen contient 27 étoiles.

Vrai

Faux



4/ Si mon pays ne respecte pas mes droits européens, je peux faire appel à la Cour de justice de l'Union européenne.

Vrai

Faux

5/ En tant que citoyen(ne) européen(ne), je peux circuler, séjourner, étudier ou travailler dans toute l'Union européenne.

Vrai

Faux

6/ Europe Direct est une agence de voyage pour séjourner dans un autre pays européen.

Vrai

Faux

7/ Je peux choisir mes représentants européens.

Vrai

Faux

8/ C'est compliqué d'être remboursé si je tombe malade dans un autre pays européen.

Vrai

Faux

9/ Tous les pays de l'Union européenne possèdent l'euro.

Vrai

Faux

10/ L'hymne de l'Union européenne est la Marseillaise.

Vrai

Faux

11/ Les élections européennes ont lieu tous les quatre ans.

Vrai

Faux

12/ L'année 2013 a été élue année européenne des citoyens.

Vrai

Faux

13/ Depuis le traité de Maastricht, je suis d'abord citoyen européen avant d'être citoyen de mon pays.

Vrai

Faux

14/ Le programme l'Europe pour les citoyens permet entre autres aux habitants de deux communes jumelées de se rencontrer.

Vrai

Faux

15/ Depuis avril 2012, je peux soumettre une proposition législative à la Commission européenne dans le cadre de l'initiative citoyenne européenne.

Vrai

Faux

## Résultats

**Entre 0 et 7 bonnes réponses :** il y a tellement d'opportunités en Europe, n'hésitez pas à poser vos questions au Centre d'Information Europe Direct le plus proche de chez vous !

**Entre 8 et 12 bonnes réponses :** citoyen européen, n'oubliez pas de voter aux prochaines élections du Parlement européen !

**Plus de 12 bonnes réponses :** il ne vous manque plus qu'à apprendre l'Ode à la joie (ça tombe bien, il n'y a pas de paroles) !





# NOS PARTENAIRES



**Yvelines**  
Conseil général

